

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2006

AGRICULTURE

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

AVIS GÉNÉRAL SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2006

Thèmes transversaux

- 1. Le Conseil se réjouit de la promulgation par la Commission européenne du **code de bonnes pratiques** adopté par le Comité du Programme Statistique. Ce code contribuera à la crédibilité de la statistique publique tant au plan européen que national.
- 2. Le Conseil réaffirme son attachement, en matière d'orientation de la statistique européenne, à l'existence d'une véritable structure de concertation européenne où toutes les catégories d'utilisateurs peuvent pleinement faire entendre leur point de vue. Il demande que la réforme du Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES) soit conforme à ces principes.
- 3. Le Conseil souhaite que la démarche européenne dite des **priorités négatives** s'effectue dans le cadre d'une méthode clairement explicitée, partagée par le plus grand nombre d'acteurs et qui prenne en compte leurs besoins d'information.
- 4. Le Conseil prend acte de la démarche de construction d'indicateurs liée à des dispositions légales. Cette démarche peut revêtir plusieurs formes : indicateurs de développement durable dans le cadre du projet de rapport triennal au Parlement, indicateurs liés à la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf), indicateurs de suivi d'une disposition législative particulière (loi en santé publique). Le Conseil souhaite une participation active et coordonnée des services statistiques publics à ces opérations dès le stade de leur conception. Il souhaite également que les apports et limites des indicateurs soient clairement explicités. Enfin, il demande à être tenu régulièrement informé des progrès de ces travaux afin de débattre des améliorations nécessaires du système d'information statistique.
- 5. Afin d'alléger la charge statistique pour les répondants tout en développant une information statistique finement localisée, le Conseil encourage les services statistiques ministériels à présenter, dans le cadre de l'article 7 bis de la loi de 1951 modifiée, des demandes d'accès aux fichiers administratifs à des fins d'exploitation statistique.
- 6. Le Conseil souhaite que la mise en place de mesures de **simplifications administratives** tienne compte des besoins d'information statistique afin qu'elle ne se traduise pas par un alourdissement excessif de la charge statistique, en particulier dans le cas du relèvement des seuils de déclarations bancaires et de la réforme des permis de construire.

7. Le Conseil prend acte de la volonté de l'Insee d'assurer la conservation du patrimoine détenu par sa bibliothèque et d'améliorer, en liaison avec les services concernés, l'accès des utilisateurs à l'information produite par le système statistique public. Il demande à être tenu informé des décisions qui seront prises à cet effet.

Commission nationale d'évaluation du recensement de population

8. Le Conseil a pris connaissance du programme de travail de la **Commission nationale** d'évaluation du recensement de population. Celui-ci porte sur le coût du recensement, qui doit pouvoir être apprécié dans la diversité des situations et la durée de l'opération. Il porte également sur l'organisation et la collaboration entre l'Insee et les communes pour la préparation et la réalisation de l'opération, sur l'évaluation de la qualité et des procédures de contrôle. Le Conseil souhaite être tenu régulièrement informé du résultat de ces travaux.

Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales

9. .Le Conseil approuve les recommandations de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (CNNES). Celle-ci souhaite que la **nomenclature d'activités française** qui entrera en application au 1^{er} janvier 2008 réponde au mieux à l'ensemble des besoins nationaux et que son articulation avec la nomenclature européenne soit lisible pour les utilisateurs. Elle recommande par conséquent que la future NAF soit codée sur 5 caractères dont les 4 premiers seront ceux de la NACE.

Statistiques sociales

- 10. Le Conseil appuie la mise en place d'opérations statistiques permettant des analyses longitudinales et encourage la constitution de bases de données thématiques d'origine administrative articulées autour de l'échantillon démographique permanent. Il sera particulièrement attentif aux conditions d'accessibilité à ces bases de données pour les chercheurs, dans le respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus.
- 11. Le Conseil examinera avec intérêt les recommandations du groupe de travail sur les niveaux de vie et les inégalités dont le mandat, du fait des multiples dimensions de la pauvreté et des inégalités, recouvre les préoccupations de chacune de ses formations. Il souhaite qu'un équilibre soit trouvé entre le souci de comparabilité et la diversité des approches nécessaires. Le Conseil préconise une mise au point sur les indicateurs afin de rendre plus pertinent celui touchant aux prélèvements obligatoires et visant à satisfaire l'ensemble des besoins collectifs en matière d'information.
- 12. Le Conseil encourage les travaux menés par l'Observatoire national de la délinquance en collaboration avec l'Insee, utilisant de manière complémentaire enquêtes de victimation et exploitations de fichiers administratifs, afin de mieux appréhender l'insécurité et la délinquance, notamment en étant vigilant à sexuer les données.
- 13. Le Conseil a apprécié les interventions sur la perception et la mesure des variations de prix. Il souhaite que la réflexion engagée se poursuive afin de mieux comprendre les mécanismes complexes reliant variations de prix et perception du pouvoir d'achat. Il souhaite également qu'un effort d'information pédagogique soit fait sur ce thème auprès de l'ensemble des utilisateurs.

Le Conseil s'interroge sur la diversité des indicateurs récemment apparus qui, s'ajoutant à cette diversité, créent un risque de confusion sur la perception et la réalité de la mesure des prix.

Statistiques économiques

- 14. Le Conseil apprécie la meilleure prise en compte des statistiques d'entreprise dans les **comptes nationaux en base 2000**. Il souhaite que les modifications induites par ce changement de base fassent l'objet d'une communication adaptée aux besoins des utilisateurs, en particulier sur le site internet de l'Insee.
- 15. Le Conseil a pris connaissance du projet de refonte des **statistiques annuelles d'entreprise** (Resane) qui devrait permettre, à échéance 2009, d'alléger la charge de réponse des entreprises en utilisant au maximum les informations administratives disponibles. Ce projet devrait également améliorer les conditions de mise à disposition des données en termes de délais et de logique de diffusion. Resane devrait renforcer la pertinence des statistiques par une prise en compte des groupes d'entreprises et/ou de leurs sous-groupes, sur la base des recommandations que formulera fin 2006 le groupe de travail du Cnis mis en place à cette intention (1).
 - Le Conseil souhaite aussi que la pertinence des statistiques soit améliorée par une meilleure prise en compte des PME/PMI et de l'artisanat. A cette fin, il demande au groupe de travail du Cnis d'approfondir la définition des PME/PMI.
 - Le Conseil demande à être tenu régulièrement informé de l'avancement du projet Resane, notamment dans sa dimension "groupe d'entreprises".

Statistiques régionales et locales

- 16. Le Conseil se félicite de la tenue de la rencontre sur la **décentralisation** à Rennes le 13 mai et de la qualité des débats dans les ateliers thématiques. Le Conseil considère que la statistique publique doit aider les acteurs publics locaux, en particulier à l'échelon régional, à disposer des informations dont ils ont besoin pour assurer le suivi et l'évaluation des politiques publiques de leur compétence. Il entend organiser, dans le cadre des procédures de travail du Cnis, un suivi permanent de la demande régionale entraînée par les lois de décentralisation.
- 17. Le Conseil valide les propositions du groupe de travail sur la **diffusion et l'utilisation des données du nouveau recensement**, contenues dans le rapport déposé en septembre 2004 ; il a noté les enjeux s'attachant à ce que cette diffusion annuelle soit à la fois rapide et très pédagogique ; il considère que ces enjeux appellent des innovations dans la présentation et la communication des données, dont il demande à être informé en temps utile.
- 18. Le Conseil se félicite de l'avancement du projet "base permanente des équipements" devant aboutir en 2006 ; il rappelle qu'une telle source ne peut à elle seule remplacer les anciens inventaires communaux pour décrire un bassin de vie. Il demande qu'une proposition de dispositif d'observation complémentaire soit élaborée dès 2006 par les services producteurs concernés
- 19. Le Conseil considère que le panorama des besoins régionaux et locaux en matière de statistiques structurelles d'entreprise qui lui a été présenté correspond aux attentes des différentes catégories d'utilisateurs ; il examinera avec attention dans quelle mesure les futurs projets d'amélioration de la statistique d'entreprise contribuent à satisfaire ces besoins.
- (1) groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises

- 20. Le Conseil constate le besoin de prendre en compte la **dimension territoriale** dans de très nombreux domaines de la statistique. Pour y contribuer, il suggère la mise à l'étude d'indicateurs à l'échelle territoriale et locale.
- 21. Le Conseil encourage les services producteurs à poursuivre la mise au point d'**indicateurs** statistiques infracommunaux dans différents domaines permettant de suivre et d'évaluer les politiques urbaines et ce, grâce à la mobilisation de nombreuses sources administratives.
- 22. Le Conseil souhaite que la mise en place de la LOLF, qui pourra fournir de nouveaux indicateurs statistiques régionaux, permette de progresser vers une meilleure connaissance des **dépenses de l'Etat par région**, en tenant compte des besoins prioritaires des utilisateurs dans l'évaluation des conséquences de la décentralisation.
- 23. Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction des progrès effectués dans la connaissance de **l'emploi des collectivités territoriales** ; il a noté l'existence de difficultés non encore résolues (localisation géographique fine, emploi induit dans des organismes financés par les collectivités locales,..) et demande que des solutions soient mises à l'étude.
- 24. Le Conseil examinera avec beaucoup d'intérêt les résultats régionaux et locaux des extensions de l'enquête nationale sur le logement qui vont être conduites en 2006 auprès des ménages ; il considère cette vague d'enquête comme un test de l'utilité d'un tel dispositif associant collectivités locales et système statistique public, dispositif pouvant s'appliquer ultérieurement à d'autres domaines, comme les transports en 2007.
 Par ailleurs, le Conseil encourage les efforts méthodologiques en vue de mieux connaître les différents modes d'habitat et d'occupation des logements, notamment la « multirésidentialité ».
- 25. Le Conseil approuve les orientations qui lui ont été présentées concernant le traitement des **enquêtes régionales portant sur l'impact** de la situation d'une entreprise ou d'un établissement de grande taille par rapport à un bassin d'emploi donné. Il considère que ces enquêtes relèvent de la statistique publique, et que les éventuelles questions de secret statistique qui leur sont afférentes doivent être traitées au sein du comité du secret.
- 26. Le Conseil prend acte du report en mars 2006 de l'ouverture du site internet de l'Insee dédié aux statistiques locales ("Web Statistiques locales") et demande que ce site soit un lieu de mise à disposition des sources statistiques publiques sur les territoires.

AGRICULTURE

Avis sur le programme statistique 2006

- 1. Le Conseil salue les travaux entrepris pour comparer les séries d'emploi du SCEES et de la MSA. Il souhaite que les approfondissements nécessaires soient réalisés pour faciliter les comparaisons et éclairer ainsi toutes les différences de concept expliquant les écarts résiduels. Il souligne enfin tout l'intérêt d'une coopération accrue entre l'Insee, la MSA et le SCEES sur ces problématiques.
- 2. Le Conseil salue la suppression de l'enquête de mai sur le cheptel bovin et son remplacement par l'exploitation du fichier de la Base Nationale d'Identification bovine. Plus généralement, il encourage le SCEES à poursuivre dans cette voie d'exploitation des fichiers administratifs afin d'alléger la charge de réponse pour les entreprises agricoles.
- 3. Le Conseil se félicite des travaux méthodologiques engagés, en collaboration entre le SCEES, l'IFEN et l'ADEME, sur les statistiques des déchets issus de l'agriculture. Il encourage ces services à poursuivre leurs travaux dans la voie d'une utilisation de données existantes afin de répondre aux exigences du règlement communautaire.
- 4. Le Conseil souligne la qualité des travaux réalisés par le Ministère de l'Agriculture permettant de qualifier les résultats du RICA. Il réaffirme tout l'intérêt qu'il porte à cette opération majeure de la statistique agricole et encourage les efforts du Ministère de l'Agriculture pour développer et améliorer la qualité de l'échantillon. Il attend avec intérêt les premiers résultats relatifs à la pluriactivité et aux revenus extérieurs de l'exploitation agricole, travail réalisé par l'INSEE.
- 5. Le Conseil se félicite de pouvoir obtenir des données récentes de **consommations d'énergie** des agriculteurs grâce à l'ajout de questions dans la fiche RICA.

Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2005 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil **approuve le plan de sélection de l'échantillon 2005 du RICA**. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

- 1. Le Conseil souligne l'importance qu'il attache à l'utilisation des sources administratives à des fins statistiques afin d'alléger la charge de collecte tout en améliorant la réponse aux besoins d'information au niveau local. Il soutient en particulier la généralisation du numéro SIRENE dans le secteur agricole ainsi que la mise en place du fichier d'identification pérenne des bovins et recommande que des travaux méthodologiques permettent de mieux préciser les concepts et les unités statistiques afin d'améliorer la qualité de l'exploitation statistique.
- 2. Le Conseil recommande que les efforts soient poursuivis pour une meilleure connaissance de l'emploi salarié et non salarié dans le secteur agricole conformément aux recommandations de la mission menée conjointement par l'Inspection générale de l'Agriculture. Cette mission avait pour objet la mise en cohérence des sources sur l'emploi salarié agricole. En particulier, le Conseil soutient le partenariat engagé entre la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Insee pour exploiter à des fins statistiques le fichier de contrats de travail des salariés ressortissants de la MSA afin d'améliorer la connaissance locale de l'emploi.
- 3. Dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Conseil recommande d'améliorer la connaissance dans certains secteurs encore mal couverts: aviculture, légumes, pêche, agriculture biologique,... afin de mieux répondre aux besoins d'information nationaux et européens avant le prochain recensement agricole.
- 4. Afin de répondre aux besoins nouveaux d'information statistique dans le domaine de la sécurité alimentaire et des préoccupations de préservation de l'environnement (règlement européen sur les déchets, loi sur l'eau,...), le Conseil encourage les efforts entrepris dans le domaine agro-environnemental (pratiques culturales, eau et assainissement, déchets, classification agro-environnementale,...).
- 5. Afin de répondre aux besoins d'information sur l'aménagement du territoire au niveau national et européen, le Conseil souhaite que les efforts soient poursuivis afin d'améliorer la connaissance de l'espace dans le cadre de l'enquête européenne LUCAS en vue de permettre un meilleur suivi de l'ensemble du territoire et de son utilisation.
- 6. Le Conseil souhaite voir se poursuivre les efforts engagés pour améliorer la diffusion de l'information statistique sur le secteur agricole. Il souhaite en particulier qu'Eurostat, en collaboration avec les pays membres de l'Union européenne, améliore les conditions d'accessibilité aux statistiques permettant des comparaisons internationales dans le domaine agricole en déléguant aux pays membres la diffusion à prix coûtant de produits de cadrage standard à l'ensemble des acteurs.